

# 1 INTRODUCTION

## 1.1 Aperçu

Cette section donne une description générale du projet de complexe maritime de Cacouna (Québec) aux fins de la présente ÉES. Pour plus d'information sur la portée du projet et les méthodes d'évaluation environnementale et socio-économique, lire les sections suivantes du volume 1 :

- Description du projet (Section 2)
- Aperçu du contexte réglementaire (Section 3)
- Tracé et choix de l'emplacement des installations (Section 4)
- Sommaire des paramètres environnementaux et socio-économiques (Section 5)
- Description des méthodes d'évaluation, résumé des effets et des interactions du projet et aperçu du programme de consultation (Section 6)
- Aperçu des activités d'inspection, de surveillance et de suivi (Section 7)
- Évaluation du démantèlement et de la cessation d'exploitation (Section 8)

Pour l'évaluation des accidents et des défaillances susceptibles de survenir durant la construction et l'exploitation, voir le volume 6. Pour l'évaluation du transport maritime (passage et accostage des pétroliers), voir le volume 4, partie C.

## 1.2 Description du projet

Le complexe maritime de Cacouna sera situé dans la municipalité de Cacouna (Québec), à environ 15 km au nord-est de Rivière-du-Loup. Il comprendra un terminal maritime, un terminal de réservoirs et un oléoduc d'interconnexion qui reliera la composante côtière du terminal maritime au terminal de réservoirs.

Le terminal maritime de Cacouna d'Énergie Est sera situé dans l'actuel port de Gros-Cacouna, sur la rive sud du Saint-Laurent. Il comprendra une composante extracôtière (en eau) et une composante côtière (terrestre et intertidale).

Les principaux éléments extracôtiers du terminal maritime de Cacouna d'Énergie Est sont une jetée sur chevalets de 710 m de longueur et une installation de postes d'amarrage de 760 m de longueur pouvant accueillir deux pétroliers de classe Suezmax. Chaque poste d'amarrage sera constitué de ducs d'albe d'accostage et d'amarrage et d'une structure de déviation des glaces. Les structures préfabriquées de la jetée sur chevalets et des ducs d'albe d'accostage et d'amarrage seront revêtues d'une enveloppe en acier préfabriqué reposant sur piliers. Il est proposé d'utiliser des tuyaux d'acier à gros diamètre pour la jetée et les ducs d'albe. Les deux structures de déviation des glaces seront construites au moyen de palplanches en acier, foncées en forme de trèfle et remblayées après l'installation. Les composantes côtières du terminal maritime de Cacouna comprendront une jetée sur chevalets qui traversera la zone intertidale, ainsi qu'une route d'accès et un corridor de pipeline. Le corridor reliera la route de la jetés sur chevalets, aux réservoirs de stockage de GPL, au bassin de retenue des eaux pluviales, au centre de

contrôle et aux espaces de stationnement, à la sous-station électrique et à divers autres immeubles, réservoirs de stockage et installations connexes.

Le terminal de réservoirs de Cacouna servira à stocker le pétrole brut en provenance des installations d'Hardisty et de Moosomin. Le pétrole brut sera ensuite chargé dans des navires de haute mer au terminal maritime de Cacouna d'Énergie Est. Le site du terminal sera doté de sept réservoirs de 350 000 barils et de cinq réservoirs de 500 000 barils. Les réservoirs seront munis de toits flottants externes et de dispositifs de confinement secondaire.

Le pipeline d'interconnexion, fait d'une conduite à diamètre nominal de 42 po, s'étend sur environ 3,3 km. Aux fins de l'évaluation, on a établi à 60 m de largeur l'emprise pour la construction du pipeline d'interconnexion. Cette surface est supérieure à celle qui pourrait subir les perturbations dues à la construction du pipeline. Cette approche permet de tenir compte des aires de travail temporaires et permanentes dans le calcul de la zone de perturbation aux fins de l'évaluation des effets. Pour de plus amples renseignements sur les composantes du projet, voir le volume 1, section 2.

La zone de développement du projet (ZDP), qui sert de base à l'évaluation des effets résultant du complexe maritime de Cacouna, correspond à la zone où se font sentir les perturbations causées par la construction ou l'exploitation des installations permanentes suivantes :

- terminal de réservoirs de Cacouna, qui occupe une superficie de 95,4 ha.
- terminal maritime de Cacouna d'Énergie Est, qui occupe une superficie côtière de 8,0 ha et une superficie en eau de 15,6 ha.
- pipeline d'interconnexion, qui s'étend sur 19,9 ha (de 3,3 km de longueur et emprise de construction de 60 m).

Les activités concrètes évaluées aux fins du complexe maritime de Cacouna :

- infrastructure en eau : battage de pieux, installation des chevalets et des postes d'amarrage, utilisation de barges, escorteurs et remorqueurs portuaires servant à la construction de l'infrastructure en eau ainsi qu'au chargement des pétroliers.
- infrastructure côtière (y compris le terminal de réservoirs) et installations connexes : préparation du site (p. ex. défrichage, retrait du sol arable, nivellement, dynamitage), battage de pieux, construction de réservoirs, nettoyage, remise en état préliminaire.
- nouvel oléoduc : préparation de l'emprise (p. ex. défrichage, retrait du sol arable, nivellement, dynamitage), creusage de tranchées, franchissement de cours d'eau, essais hydrostatiques, nettoyage et remise en état finale.

Certaines composantes du projet ne sont pas comprises dans l'ÉES, les données exactes qui s'y rapportent n'étant pas connues au moment du dépôt. L'emplacement confirmé de ces installations dépendra de plusieurs facteurs, dont l'ingénierie, la construction, l'environnement et les intérêts des parties prenantes. Il s'agit des éléments suivants :

- voies d'accès permanentes au terminal de réservoirs.

- optimisation des routes ou de l'emplacement des installations d'après les plans de conception détaillés et les suggestions recueillies dans le cadre des activités de participation.
- campements, aires d'entreposage, voies d'accès temporaires et autres installations temporaires.

L'emplacement de ces installations sera choisi de manière à optimiser l'utilisation des zones déjà perturbées et à éviter, dans la mesure du possible, les zones vulnérables. Une fois évaluées, ces installations feront l'objet d'un rapport supplémentaire qui sera présenté à l'ONÉ au quatrième trimestre de 2014. Toutefois, étant donné que des pratiques exemplaires et des mesures d'atténuation courantes seront adoptées en matière de protection de l'environnement, il n'est pas prévu que ce rapport modifie les conclusions de l'ÉES.

